

ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

sécurité des biens et des personnes Question écrite n° 46793

Texte de la question

Après sept ans de baisse constante du nombre de hold-up dans les agences bancaires, l'année 2008 marque une hausse de 3,8 %, avec 218 agressions. C'est pourquoi M. Jean-Pierre Giran demande à Mme la ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales de lui faire connaître son analyse de la situation et les moyens mis en oeuvre afin d'y faire face.

Texte de la réponse

Le nombre d'attaques contre les établissements bancaires a effectivement augmenté de 218 actes en 2008. Après une forte diminution, puisque le nombre de vols à main armée dans ce secteur a baissé de 80 % entre 2000 et 2008, l'augmentation constatée en 2008 résulte essentiellement d'un nombre élevé d'attaques dans les agences bancaires au cours de la période estivale. Le dernier trimestre 2008 laisse d'ailleurs apparaître une baisse de près de 22 % de ces faits et cette tendance se poursuit au premier trimestre (- 26 %). Les forces de sécurité intérieure sont activement mobilisées. Leur action a, en particulier, contribué à une hausse constante du taux d'échec des attaques d'établissements bancaires, qui s'élève à 26 % en 2008, alors qu'il était de 11,4 % en 2000. Au premier trimestre, ce taux d'échec atteint 45 %. La forte diminution des « braquages », tous objectifs bancaires confondus, constatée depuis plusieurs années témoigne de l'efficacité du travail préventif développé entre les acteurs des secteurs économiques concernés et les forces de sécurité intérieure, sous l'égide de l'office central de lutte contre le crime organisé (OCLCO) de la direction centrale de la police judiciaire, en application d'une convention de sécurité du 5 décembre 1986. D'autres dispositifs mis en oeuvre par les forces de police complètent ce dispositif renforcement de l'occupation de la voie publique, opérations « anti hold-up » mises en oeuvre à l'occasion des fêtes de fin d'année et ciblées en particulier sur la protection des établissements financiers. Le plan d'action de développement de la vidéo-protection engagé par le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales devrait permettre d'améliorer encore la sécurité des banques, en tant qu'outil majeur de dissuasion et d'aide à l'enquête. Si la culture de sûreté qui prévaut désormais dans le secteur bancaire ainsi que les efforts des divers partenaires et de l'État ont conduit les malfaiteurs à se tourner vers des secteurs moins risqués, tels les commerces de proximité, la vigilance des forces de l'ordre reste totale.

Données clés

Auteur : M. Jean-Pierre Giran

Circonscription : Var (3e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 46793 Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

 $\textbf{Version web:} \ \underline{\text{https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/13/questions/QANR5L13QE46793}$

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 14 avril 2009, page 3447 **Réponse publiée le :** 16 juin 2009, page 5924